

REPUBLIQUE FRANÇAISE
DEPARTEMENT DES ARDENNES
ARRONDISSEMENT DE RETHEL

CENTRE COMMUNAL D'ACTION SOCIALE SAULT-LES-RETHEL

Extrait du registre des délibérations

Séance du mardi 4 avril 2023

N° 002 - 2023

Conseillers

Nombre en exercice : 9
Nombre de présents : 7
Procurations : 0
Nombre de votants : 6

Votes

Pour : 6 (7-1)
Contre : 0
Abstention : 0

Date de la convocation

29 mars 2023

Date d'affichage

29 mars 2023

L'an deux mil vingt-trois, le mardi quatre avril, à dix-neuf heures, le Conseil d'Administration du CCAS, dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire à huis clos en Mairie, au lieu habituel de ses séances sous la présidence de Monsieur KOCIUBA, Président.

Etaient présents : Mmes JACOB, EMON, CLEMENT, DAUPHINOT, DEBONNIERE, Mrs KOCIUBA, POTTIER

Absentes : Mmes FONTAINE, POUPONNEAU

Secrétaire de séance : Mme Nicole DEBONNIERE

Le procès-verbal de la dernière séance a été approuvé à l'unanimité.

COMPTE ADMINISTRATIF DE L'EXERCICE 2022

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales,

Vu la séance du Conseil d'Administration du CCAS en date du 4 avril 2022 ayant approuvé le budget de l'exercice 2022,

Le Président expose aux membres du Conseil d'Administration du CCAS, les conditions d'exécution du budget de l'exercice 2022. Après avoir donné toutes les explications, et au vu du Code Général des Collectivités Territoriales et notamment ses articles L2121-14 ET L2121-21 relatifs à la désignation d'un membre du CCAS autre que le Président pour procéder au vote du Compte Administratif,

Considérant que Madame Angélique JACOB, membre du Conseil d'Administration et Vice-Présidente, a été proposée par le Président et élue à l'unanimité pour présider la séance lors de l'adoption du Compte Administratif,

Monsieur Michel KOCIUBA, Président, se retire de la séance et quitte la salle pour laisser la présidence à Madame Angélique JACOB. Après avoir entendu toutes les explications données par Madame Angélique JACOB sur le Compte Administratif de l'exercice 2022,

Le Conseil d'Administration du CCAS, après en avoir délibéré et à l'unanimité, ADOPTE le Compte Administratif de l'exercice 2022, arrêté comme suit :

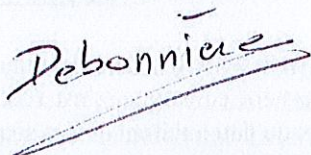
SECTION DE FONCTIONNEMENT :

Recettes	10 000.00 €
Dépenses	14 875.37 €
Déficit de l'exercice 2022 :	-4 875.37 €
Excédent de fonctionnement reporté 2021 :	13 124.39 €
Soit un excédent global de clôture de 2022	8 249.02 €

SECTION D'INVESTISSEMENT :

NEANT

La secrétaire de séance
Nicole DEBONNIERE



La Vice-Présidente,
Angélique JACOB



En séance, les Jour, Mois et An susdits
Pour extrait certifié conforme, SAULT-LES-RETHEL, le 7 avril 2023
Certifié exécutoire compte tenu de la transmission
en sous-Préfecture, le 7 avril 2023
de la publication, le 7 avril 2023
Date de mise en ligne sur le site Internet : le 7 avril 2023